

Orientation / Réinscription 2020

En cas de changement d'établissement, il est impératif d'informer la vie scolaire qui vous communiquera les étapes obligatoires à suivre. Vous devez aussi vous connecter sur la plateforme pour indiquer que votre enfant ne sera pas scolarisé au lycée Descartes à la prochaine rentrée

Réinscription des élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 1^{ère} (niveaux sans orientation)

Entre le 6 et le 11 juin

- Connexion sur la plateforme « **Orientation / Réinscription 2020** » (via le portail accessible sur le site internet le site du lycée et avec vos identifiants habituels) en choisissant le bouton « réinscriptions ». Il ne faut pas oublier d'enregistrer puis de clôturer à chaque étape
- Confirmer de la continuité du cursus de l'élève.
- Valider les données administratives de votre enfant
- Choisir les enseignements optionnels et les spécialités le cas échéant
- Vérifier les données administratives des parents.
- Nouveauté : Renseigner le champ « adresse mail ». La validité de l'adresse sera vérifiée par l'envoi d'un code envoyé à cette adresse, qu'il vous appartiendra de saisir pour pouvoir poursuivre la procédure. L'adresse mail peut être la même pour chacun des parents ; le code est alors identique.
- Imprimer et signer la fiche de renseignements et le règlement financier que vos enfants apporteront le jour de la rentrée

Orientation et réinscription des élèves de 3^{ème} et de seconde (niveaux à procédure d'orientation)

Suite au conseil de classe du second trimestre, et en réponse aux vœux que vous avez exprimés, vous avez eu l'occasion d'échanger avec le professeur principal, des enseignants ou un Conseiller d'Orientation afin de préciser le projet de votre enfant.

Le troisième trimestre marque la fin de ces échanges au travers de la procédure suivante.

Entre le 1^{er} et le 3 juin pour les secondes et le 1^{er} et le 6 juin pour les troisièmes:

- Connexion sur la plateforme **Orientation / Réinscription 2020** (via le portail du lycée et avec les identifiants habituels).
- Enregistrement des vœux d'orientation et choix éventuel d'enseignements optionnels.

Après le conseil de classe et dans les 24 heures qui le suivent au plus tard :

-Nouvelle connexion sur la plateforme «**Orientation / Réinscription 2020** » afin de prendre connaissance et réagir à l'avis du conseil de classe.

1^{ère} situation : l'avis du conseil de classe est en accord avec les vœux de la famille. Vous pouvez alors valider définitivement l'orientation et vous réinscrire avec le bouton « réinscriptions », selon la procédure indiquée ci-dessus pour les autres niveaux.

2^{ème} situation : l'avis du conseil de classe est en désaccord avec les vœux de la famille. Si vous maintenez votre choix, un entretien sera alors règlementairement organisé avec le chef d'établissement ou son délégué pour finaliser la procédure d'orientation. La réinscription ne sera possible qu'à l'issue de cette procédure.

En plus de la fiche de renseignement et du règlement financier, vous devrez imprimer et signer la fiche dialogue que vos enfants remettront à la rentrée avec les autres documents.